

**PYRENEES ATLANTIQUES
COMMUNE DE L'HÔPITAL-D'ORION**

SEANCE DU 08 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois d'Avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Daniel LAFOURCADE, Maire.**

PRÉSENTS : : Daniel **LAFOURCADE**, Didier **BOULAN**, Odile **ESPADA**, Françoise **LAULHE**, Françoise **POIRIER**, Bernard **LAVIE-CAMBOT**, Jean **PINDAT**, Sandrine **BARDERY**, Sylvie **DAUGE**

EXCUSÉ/ES : Pierre-Yves **FONTAINE**, Olivier **COUILHEN**

Secrétaire de séance : Sandrine **BARDERY**

I/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 04/02/2022

Après relecture du compte-rendu de la dernière réunion, il est approuvé à l'unanimité.

II/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la trésorerie à la clôture de l'exercice 2021. Il procède à la lecture des comptes de résultats.

Le Conseil Municipal **VOTE** à l'unanimité le compte de Gestion 2020.

III/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Maire présente le compte administratif

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES 2021	103 581.51 €	DEPENSES 2021	68 396.23 €
RECETTES 2021	123 033.64 €	RECETTES 2021	100 662.51 €
EXCEDENT 2021	19 452.13 €	EXCEDENT 2021	32 266.28 €
REPORT 2020	44 416.74 €	REPORT DEFICIT 2020	- 18 692.51 €
EXCEDENT CUMULE	63 868.87 €	EXCEDENT CUMULE	13 573.77 €
RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2021		+ 77 442.64 €	

Le Maire s'est retiré au moment du vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal se prononce :

Le compte administratif 2021 est **APPROUVE et VOTE** à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents.

IV/ AFFECTATION DES RESULTATS POUR 2022

Le Maire Propose l'affectation des résultats de l'exercice 2021 sur l'année 2022 comme suit :

002 – EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	63 868.87 €
001 – EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	13 573.77 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal se prononce :

L'affectation des résultats 2021 sur l'année 2022 est **APPROUVEE et VOTEE** à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents.

V/ VOTE DES TAXES COMMUNALES

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des grands impôts locaux notamment :

- Les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980
- Les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année

Le Conseil municipal après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

DECIDE à la majorité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021

VOTE les taux d'impositions pour l'année 2022 comme suit :

Pour : 8 **Contre : 1**

TAXES FONCIERES	BASE IMPOSITION 2021	TAUX 2021	BASE IMPOSITION 2022	TAUX 2022	PRODUIT ATTENDU 2022
BÂTI	113 592	20.33	115 400	20.33	23 461
NON BÂTI	19 602	22.46	20 200	22.46	4 537
				TOTAL	27 998

VI/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Maire remet à chaque membre du conseil Municipal les différents éléments composant le Budget proposé pour l'année 2022.

BUDGET 2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	180 125.87 €	317 333.20 €
RECETTES	180 125.87 €	317 333.20 €

Le Conseil municipal après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **VOTE** à l'unanimité le Budget Primitif pour l'année 2022

VII/ ORGANISATION ELECTIONS PRESIDENTIELLES :

Les élections se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril de 8h à 19h

VIII/ AFFAIRE GUICHEMERRE : ACTE DU DESISTEMENT D'INSTANCE ET D'ACTION

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal du dénouement amiable concernant le litige opposant les époux Guichemerre et la Commune :

Par ordonnance du 22 février 2022 de la cour administrative d'appel de Bordeaux, Mr Guichemerre a déclaré se désister de l'instance et de l'action engagées auprès de la cour d'appel.

« La cour ORDONNE :

Article 1^{er} : Il est donné acte du désistement d'instance et d'action de M. Guichemerre.

Article 2 : Ce désistement est pur et simple et rien ne s'oppose à ce qu'il en soit donné acte. »

VIII/ LA FIBRE : ETAT DU DEPLOIEMENT SUR LA CCBG

Un diaporama est présenté expliquant l'état de déploiement de la fibre sur la CCBG au 2 février 2022.

	Cible contrat	02/02/2022
Nb de logements raccordables	11 154	6 163
Nb de communes ouvertes	53	23
Nb d'abonnés	9 100	1 128

Les travaux sur notre commune se dérouleront courant 1^{er} semestre 2022.

VIII/ QUESTIONS DIVERSES

- **Un devis des travaux de voirie** est présenté, travaux sur les chemins du Moulin, Cambet et Candau.
Les travaux sur le chemin du Moulin se révèlent trop onéreux.
Le Conseil municipal demande au Maire de revoir à la baisse ce devis avec le cabinet d'études Geodenak.

- **L'association La Novem** qui s'emploie à faire vivre le chant gascon et béarnais propose d'organiser un évènement festif pour le village de L'Hôpital-d'Orion et sollicite la mairie pour l'utilisation des locaux suivants à titre gracieux :

- Vendredi 26 août 2022 à 18h répétition du concert à l'église.
- **Samedi 27 août 2022** à 14h rassemblement des chanteurs et
17H00 CONCERT dans notre Église Sainte-Marie-Madeleine.
19h00 réception rassemblant le public et les chanteurs à la salle Fébus.

Le Conseil municipal après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

DECIDE à la majorité de mettre à disposition ces locaux gratuitement à l'association La Novem.

- **L'installation photovoltaïque de la salle communale** est en service depuis début février, la réception de l'ouvrage a eu lieu et le Sdepa compte inaugurer l'installation prochainement.

Fin de séance à 00h25